



Compte-rendu du Conseil de Hameaux Les Bandets et Pierre-Grosse

Le 13 mai à 14h chez Joséphine et André HERNANDEZ

**ST-PIERRE
D'ENTREMONT
SAVOIE**

Habitants-relais : - Marie GONTIER pour Les Bandets
- Jean Jacques SAPEY-TRIOMPHE et Pierre FERRIER pour Pierre Grosse

Animateurs-élus : - Thierry DEVAUTON
- Adrien MAZZINI

En présence de : - Clidassou Andrée - Guenser Hervé et Sylvie
- Devauton Thierry - Hernandez Andre et Joséphine
- Debaene Geoffrey - Mazzini Adrien
- Ferrier Pierre - Poncet Danielle
- Foulaz Alexandre - Sapey-Triomphe Jean-Jacques et Danièle

Excusé(e)s : - Ao Thida et Mathieu
- Claude Baudoin
- Marie Gontier
- Muraz Sylvaine
- Roger Alain et Véronique
- Rondot Jean-Claude
- Connochie Chantal

Ordre du Jour

1. Les questions relatives aux hameaux

- 1.a) Utilité des conseils de hameaux
- 1.b) Construction atelier de transformation et de stockage
- 1.c) OAP
- 1.d) Habitat participatif
- 1.e) Etat des routes
- 1.f) Etats des chemins
- 1.g) Eclairage public à Pierre-Grosse
- 1.h) Local poubelles
- 1.i) Nettoyage abord ancienne école
- 1.j) Four de Les Bandets
- 1.k) Plainte au sujet des chiens de l'entreprise de gardiennage et d'élevage
- 1.l) Réseau d'eau

2. Les questions relatives à la commune

- 2.a) Déchets verts
- 2.b) Sécurité routière
- 2.c) Déploiement Fibre Optique
- 2.d) Traversée du Bourg
- 2.e) Arceaux vélos
- 2.f) Etablissement Multi Activités
- 2.g) Ecole - service minimum d'accueil en cas de grève

- 2.h) Maison d'Assistantes Maternelles
- 2.i) Fleurissement des hameaux
- 2.j) Certificats d'urbanisme
- 2.k) Mobilité
- 2.l) Aménagement ancienne école

1. Les questions relatives aux hameaux

- 1.a) **Utilité des conseils de hameaux** : Les habitants nous font part de leurs interrogations concernant l'utilité des conseils de hameaux. L'impression que la municipalité ne prenne pas en compte leurs demandes, leurs remarques et ne les tient pas informés du suivi des demandes découragent les habitants. Nous l'entendons et maintenant que tous les conseillers municipaux sont informés des travaux réalisés par les agents municipaux, nous allons pouvoir communiquer de manière plus régulière avec les habitants relais.

Les conseils de hameaux sont aussi un temps d'échange qui permet aux habitants d'échanger et de s'informer sur la gestion de la commune. C'est donc un acte citoyen. La quantité de travail entraîne effectivement des priorisations dans les tâches, les conseillers municipaux font ce qu'ils peuvent, mais les habitants peuvent relancer ou mieux proposer leurs aides.

- 1.b) **Construction atelier de transformation et de stockage chez Sylvaine Muraz** : Les travaux de construction touchent à leur fin. Ils devraient être terminés fin juin.

- 1.c) **Opérations d'Aménagement Programmés (OAP)** : Dans l'actuel PLUi certaines parcelles du hameau sont définies en OAP. Elles se situent à l'intersection de la route des Lanches et de l'impasse des Bandets jusqu'au ruisseau. Sur ces parcelles, les propriétaires souhaitant construire une habitation ne pourront réaliser que des habitations mitoyennes et une seule pourra être individuelle. Ces parcelles ont été définies en OAP en 2020 pour une durée de 10 ans. En 2030 le PLUi devra requalifier ces parcelles.

À noter : à ce jour, dix-sept logements à l'hectare minimum pour du logement individuel groupé pourront être construits ; l'approvisionnement en eau pourra être assuré par le réservoir de Les Rigauds.

- 1.d) **Habitat participatif** : Il est rappelé aux habitants ce qu'est ce projet. Sur les cinq familles que constituait le groupe de départ, trois se sont désistées pour raisons familiales. Les deux familles restantes ont des difficultés à trouver de nouvelles familles.

L'association Unitoit continue d'accompagner le groupe pour aider les futurs occupants à travailler sur leur dossier pour répondre à l'appel à projet. A la demande des habitants nous précisons que le coût pour la commune de la prestation d'Unitoit s'élève à ce jour à 14 000 euros.

Il est important de rappeler que la solution de l'habitat partagé permet de vendre le terrain communal environ 2 fois plus cher que s'il devait être vendu à un promoteur. Ainsi les promoteurs ont proposé entre 60 000€ et 70 000€ les 2000 m² alors que la vente pour l'habitat partagé peut se faire aux alentours de 140 000€. L'habitat partagé permet donc de faire gagner plus d'argent à la commune.

Suite aux questions posées par les participants sur l'aboutissement du projet en cas de candidats non trouvés, il apparaît que les fonds engagés par la mairie seraient perdus et que la solution serait de vendre le terrain à un promoteur. Réaction des participants qui trouvent cet engagement disproportionné face au manque de budget pour gérer le quotidien. Décision prochaine de la mairie sur la suite de son engagement ou arrêt.

Nous rappelons également que les annonces publiées sur le site internet leboncoin.fr l'ont été par les familles et les informations publiées n'engagent que leurs auteurs.

- 1.e) **État des routes** : Les habitants nous font part de leur agacement quand à l'état général de la route des Lanches, la dangerosité de certaines portions en hiver notamment, le

manque d'entretien régulier et les promesses non tenues faites par les équipes municipales successives depuis de nombreuses années. Nous rappelons que les agents communaux sont informés des travaux à réaliser et qu'ils interviennent dans les meilleurs délais compte-tenu de leur charge de travail sur l'ensemble de la commune. Nous prenons note de l'ensemble des points à améliorer et nous allons voir avec les agents communaux comment répondre rapidement sur les points pouvant être traités facilement (curetage des cunettes, mise à niveau de l'enrobé, barrière de sécurité, affaissement par endroits, portions abimées suite à des travaux forestiers, visibilité devenue insuffisante dans le virage de la route des Lanches etc.

- 1.f) **État des chemins** : Les habitants signalent la nécessité de débroussailler certains chemins et de bloquer le passage de quads ou motos sur d'autres (risque d'érosion et de mise en danger des randonneurs).
- 1.g) **Éclairage public à Pierre-Grosse** : Suite à la remise en état par les agents communaux d'un lampadaire défectueux, les habitants de ce hameau nous demandent de couper de manière définitive l'éclairage public de l'impasse de Pierre Grosse, ou au moins le lampadaire éclairant trop violemment la maison attenante. Nous allons demander aux agents communaux de faire le nécessaire.
- 1.h) **Local poubelles** : Le ramassage des poubelles relevant de la seule compétence de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse, nous attendons que leur technicien soit disponible pour valider les emplacements des futurs locaux poubelles sur l'ensemble de la commune avant de les co-construire avec les habitants.

Concernant le nettoyage des emplacements des poubelles, un habitant nous demande à qui incombe cette charge.

La compétence déchet même si elle est exercée par la CCCC, ne pourrait pas être menée dans de bonnes conditions sans la bonne volonté des communes et des habitants. La CCCC s'occupe d'environ 1000 conteneurs de tri. Ils essaient de laver une fois par an les containers. Il est difficile de nettoyer tous les petits déchets qui restent autour des poubelles si bien que les agents communaux le font un peu quand c'est vraiment très sale. Il serait bien que des gestes citoyens permettent « naturellement » de ramasser les déchets « tombés ». Dans plusieurs hameaux, les habitants nettoient de temps en temps à côté des poubelles et les poubelles elles même de temps en temps.

- 1.i) **Nettoyage abord ancienne école** : des habitants demandent de nettoyer le terrain derrière l'ancienne école.

Les animateurs-élus s'engagent à transmettre au service technique de la mairie.

- 1.j) **Four de Les Bandets** : les habitants nous signalent que l'étanchéité de la cheminée de ce four est à refaire. Il faudrait procéder également au remplacement de quelques tuiles.
- 1.k) **Plainte au sujet des chiens de l'entreprise de gardiennage et d'élevage** : Nous rendons compte aux habitants que nous accusons bonne réception de leur pétition. Nous les informons de notre souhait de régler ce litige à l'amiable. A ce titre une première réunion avec la propriétaire de cette entreprise, monsieur le maire et des élus est programmée rapidement.

- 1.l) **Réseau d'eau** : Un habitant de Pierre-Grosse nous signale qu'un certain nombre de compteurs d'eau sont intégrés dans des talus instables. L'entreprise qui a posé ces compteurs n'ayant pas pris en compte l'instabilité du terrain, certains propriétaires subissent d'importantes fuites d'eau. Nous rappelons que la gestion des compteurs d'eau relève du SIAEP tant que cette compétence n'est pas reprise par la Communauté de

Communes Cœur de Chartreuse . Nous avons déjà informé le SIAEP du problème, charge à eux de juger de la pertinence d'intervenir.

2. Les questions relatives à la commune

- 2.a) **Déchets verts** : La Communauté de Communes Coeur de Chartreuse ne met pas à disposition de benne à déchets verts sur la commune de Saint pierre d'Entremont. Nous allons nous renseigner sur ce sujet. En attendant nous entendons qu'il n'est pas toujours facile et/ou pertinent de descendre à la déchetterie d'Entre-deux-Guiers pour déposer ses déchets verts.

Il y a une benne de déchet vert mais à Entre-deux-Guiers. Ce n'est pas pratique pour les habitants des Entremonts mais pour l'instant c'est trop cher de rajouter cette charge sur le budget de la communauté de commune, sans compter la place pour pouvoir la mettre. Il est à rappeler que la déchetterie de SPE est sur un terrain privé très limité en places.

2.b) **Sécurité routière** :

- **Route de Saint-Même** : Les habitants des hameaux de Pierre-Grosse et des Bandets expriment les mêmes problèmes de sécurité sur cette route que lors du précédent conseil de Hameaux (cf compte-rendu du CH du printemps 2022). Il est rappelé que s'agissant d'une route départementale, la mairie ne peut que signaler les problèmes au département, ce que nous allons refaire.

Il est également rappelé que le Comité du Cirque de Saint-Même travaille actuellement sur le problème de la circulation routière lors des périodes de forte affluence.

Pour information le Comité du Cirque de Saint-Même est composé de représentants de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse, des maires de Saint-Pierre d'Entremont (Isère et Savoie) et d'élus, de l'AAPMA Saint Pierre-d'Entremont, de l'ONF, de Alliance dans les Alpes/CIPRA FRANCE, du PNR de Chartreuse, de l'Office du tourisme, des restaurants/hébergeurs du site, d'habitants de Saint-Même définis en conseils de hameaux et des propriétaires.

- **Pont Marroliat** : L'interdiction de ce pont aux résidents des hameaux desservis autour de la route de St-Même est incompréhensible par les résidents des hameaux.

Nous rappelons que :

- le panneau "Sens interdit" relève du code de la route (qui ne régleme que des catégories de véhicules).
- le panonceau "Sauf riverains" (qui régleme des types d'usager) relève de l'arrêté municipal pris par monsieur le maire de la commune de Saint-Pierre d'Entremont Isère. Nous entendons que cet arrêté fasse débat mais il ne relève pas de notre compétence.
- en cas d'infraction (ou d'accident) seule la responsabilité des conducteurs est engagée.
- la route principale reste une alternative pour un détour de quelques centaines de mètres supplémentaires.

- 2.c) **Déploiement Fibre Optique** : Nous rappelons que le déploiement de la fibre optique est organisé par le département de la Savoie et qu'à ce titre la mairie ne dispose pas de plus d'information que celles que les habitants peuvent recevoir des différents prestataires qui interviennent. Sur notre commune, le déploiement s'effectue en sous-terrain partout où les réseaux secs ont été enfouis et en aérien sur les portions où les réseaux secs sont en aérien. Le déploiement devrait être fini en septembre. Les habitants nous informent que le déploiement de la fibre optique est terminé sur leurs hameaux et souligne que le déploiement de la fibre optique est important pour les habitants ayant des projets professionnels (ou souhaitant simplement télétravailler).
- 2.d) **Traversée du Bourg** : D'ici l'été, le parking devant l'église et la sécurisation des gradines devraient être terminés. Le revêtement de la route sera fait dans l'automne. À la suite des deux réunions publiques qui se sont tenues en avril et septembre 2022, les habitants présents ont pu réfléchir à l'aménagement de l'espace laissé vacant suite à l'incendie de l'ancienne Poste et à sa démolition. Il en ressort une volonté d'en faire une aire de pique-nique avec des jeux. Concernant le reste de l'espace (devant la mairie, le presbytère, la maison blanche et la grange), nous allons étudier les propositions qui nous ont été faites par les habitants. Le projet final d'aménagement n'est pas encore financé dans la mesure où l'on attend l'arrivée de subventions qui ne devraient pas nous être octroyées avant deux ou trois ans.
- 2.e) **Arceaux à vélos** : Dans le cadre du projet d'installation d'arceaux vélos, financé par la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse, des arceaux seront installés dans le centre bourg.
- 2.f) **Etablissement Multi Activités** : L'Établissement Multi Activités (EMA) de Saint Pierre d'Entremont est fermé depuis le 30 novembre 2020. Des experts missionnés par la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse ont constaté plusieurs éléments de fragilité sur la structure, notamment au niveau des ferrures qui maintiennent les éléments de charpente. Toutes les parties (artisans, bureau d'étude, architectes, scieurs, etc.) reconnaissent le problème et un consensus sur la répartition des responsabilités est en cours de discussion. À ce jour la réparation du bâtiment est privilégiée sans toutefois pouvoir donner une date d'ouverture.
- 2.g) **Ecole - service minimum d'accueil en cas de grève** : Nous rappelons qu'en cas de grèves ponctuelles des institutrices nous ne mettons pas en place de service minimum pour accueillir les enfants. Toutefois les familles qui seraient en difficulté pour garder leurs enfants peuvent se rapprocher du service d'aide sociale de la mairie qui les aiderons à trouver une solution (voir site internet de la mairie pour tout complément d'information).
- 2.h) **Maison d'Assistants Maternelles** : La tant attendue Maison d'Assistants Maternelles ouvrira très rapidement ses portes ! À ce jour, on peut répondre que ce sera soit dès le mois de juillet, avec une fermeture en août, soit à partir de septembre. Pour l'instant deux assistantes sur trois ont obtenu leurs agréments, leur permettant ainsi d'exercer. Les travaux faits par la mairie sont terminés. Le retard d'ouverture est lié aux démarches administratives faites par les assistantes maternelles. Toute nouvelle information sera mise en ligne sur le site de la mairie.
- 2.i) **Fleurissement des hameaux** : Nous informons les habitants que dans le cadre du fleurissement des hameaux, la mairie finance les bacs et l'achat des plantes à condition qu'un habitant s'engage sur l'entretien. (arrosage, taille, etc.).
- 2.j) **Certificats d'urbanisme** : Les procédures ont changé et leur déclaration est désormais centralisée au niveau national, ce qui complique singulièrement leur publication sur le

site web de la mairie. Aussi il a été décidé de ne les publier qu'une fois par an, à terme échu. Ils demeurent néanmoins consultables à la Mairie.

2.k) **Mobilité** : Concernant la mobilité, nous rappelons l'existence, le fonctionnement et le succès de la plate-forme de covoiturage mise en place par des citoyens et accompagnée par la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse et le PNR. Cette plateforme est basée sur l'application gratuite "Signal" fonctionnant aussi bien sur smartphone que sur ordinateur. L'utilisation est gratuite, seuls les trajets peuvent donner lieu à une indemnisation du conducteur fixé par un barème. Après renseignements, les utilisateurs de cette plateforme ne pourront pas bénéficier des aides au covoiturage de l'État. C'est bien dommage, mais continuons tout de même à covoiturer ! D'autres projets sont en cours de réflexion dans la vallée des Entremonts pour la mise en place de véhicules en autopartage et de type Citiz.

2.l) **Aménagement ancienne école du bourg** : Concernant la réhabilitation de l'ancienne école, nous devrions lancer les marchés dans les prochains mois ; nous sommes toujours dans l'attente de réponses à des demandes de subventions. La dernière étude, lancée en début d'année, au sujet de l'impact de la mэрule sur les planchers et solives du rez-de-chaussée, a mis en évidence la nécessité de refaire une dalle. Cela entraînera donc un coût supplémentaire. Pour rappel, l'espace sera structuré autour de 4 appartements, de la Poste et d'un espace « Jeunes ».

Les participants remercient vivement Joséphine et André pour leur accueil lors de ce Conseil de Hameaux.

Version relue par le maire